



Académie des confréries de la région SUD



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 09 mars 2019

L'assemblée générale ordinaire de l'Académie des Confréries de la Région SUD, s'est tenue le 09 mars 2019, à 10 h 00 sous le chapiteau de « Esprit de cirque » à Néoules 83, pour débattre et délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- + Bilan financier.
- + Rapport moral.
- + Cotisations 2019
- + Renouvellement du bureau (tiers sortant)
- + Renouvellement des délégués et suppléants COFRACO
- + Tour de table

A 10 h 00 le compte des présents est effectué, 19 confréries sur les 25 confréries adhérentes sont présentes.

Le quorum est atteint, le Président ouvre la séance en remerciant les membres présents tout en regrettant certaines absences. Puis il fait le point sur la situation actuelle.

Puis il donne la parole au trésorier, M. BERTHELOT.

BILAN FINANCIER :

Le Trésorier présente les comptes de l'année 2018 qui démontrent une gestion claire et saine le solde en banque au 01 01 2018 s'élève à 4057.74 €, au 31 12 2018 l'avoir en banque était de 2761.93 €. Ce bilan est voté à l'unanimité, quitus est donné au Trésorier.

RAPPORT MORAL :

Le Secrétaire expose son rapport moral, qui montre les difficultés que l'on rencontre pour faire adhérer les confréries de la région.

OBSERVATION DU PRESIDENT :

Nous constatons que certaines confréries ont information de certaines manifestations et que quelques confréries seulement y participent laissant supposer une ségrégation, pourquoi ? Pourquoi n'est-ce pas diffusé au niveau de l'Académie ? à suivre.

RENOUVELLEMENT DU TIERS SORTANT DES MEMBRES DU BUREAU :

Arrivent au terme de leur mandat, MM. MILLET, CAPDEVIELLE Mme GUEZ ; ces derniers se représentent et sont réélus à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DES DELEGUES ET SUPPLEANTS COFRACO :

Compte tenu du nombre de confréries adhérentes nous avons droit à trois délégués et trois suppléants. Le Président est membre de droit.

Délégué 1 : M. Gérard PELLEGRINI **Suppléant**: Mme Françoise LEGUEVEL

Délégué 2 : M. Georges JEGOU **Suppléant**: Mme Danièle PELLEGRINI

Délégué 3 : M. Daniel BERTHELOT **Suppléant**: Mme Yvonne JEGOU

COTISATIONS 2019:

Compte tenu de notre situation financière plus que satisfaisante, il est décidé à l'unanimité de maintenir la cotisation à 40 € dont 18 € pour la cotisation COFRACO.

COFRACO:

Notre secrétaire est depuis l'Assemblée Générale du 05 mars 2016 à Avon 77, 2^{ème} Vice-Président du Bureau du Conseil Français des Confréries.

Cette année, cette A.G se tient à Tourcoing, malheureusement mes soucis de sante m'empêche de m'y rendre, dommage car c'est le renouvellement du bureau.

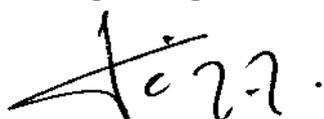
QUESTIONS DIVERSES:

- ✚ Mme CHAMPAGNAC de la Pistole présente son prochain chapitre.
- ✚ M. CANOT de l'Aioli de Sollies-Toucas exprime le fait que les personnes assises au fond, papotent et empêche les autres de suivre les débats.
- ✚ Mme RIERA de l'Aiet de Trets, expose le fait que la MACIF lui a adressé les documents pour qu'elle adopte le prélèvement, elle demande si c'est l'Académie qui a demandé ces dispositions à la MACIF. Non ce n'est pas le cas les personnes qui reçoivent ce document sont libres de faire ce qu'elles veulent.
- ✚ Un désaccord entre Lei Mestre Tastaire et la Figue de Sollies pour la date de leur chapitre, aucune solution n'est adoptée elles feront leur chapitre et feront leur bilan. L'Académie a pour rôle de planifier le calendrier, mais elle n'a pas autorité pour imposer quoi que ce soit.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le président remercie l'assistance, la séance est levée il est 11 h. 45

Le repas prit autour de la piste du cirque, avec un numéro de magie et un d'acrobaties textiles, a plu aux convives.

Le Secrétaire
Georges Jégou



Le Président
Pellegrini

